



# Lamarque

SWISS SAFE COSMETICS



Dossier de presse  
Volet scientifique



## Dossier de presse – Volet scientifique

### Table des matières

#### **1. Le défi de formulation**

La méthode, une Blacklist  
Les sources Lamarque

#### **2. Conseil des Experts**

Exemple du formaldéhyde  
Extraits de la blacklist Lamarque

#### **3. Fiches toxicologiques - quelques exemples**

BUTYLPARABEN  
DIETHYL PHTHALATE  
FORMALDEHYDE  
ACETALDEHYDE  
BHT  
EDTA  
SODIUM LAURETH SULFATE  
PHENOXYETHANOL





## Dossier de presse – Volet scientifique

### 1. Le défi de formulation

Le défi a consisté à réussir la formulation des produits, sachant que la majorité des ingrédients habituels nous étaient interdits par principe de précaution.

Nous avons créé 28 produits adaptés à toutes les peaux, y compris les plus sensibles. Ils ont un niveau de principes actifs très élevé, des textures aqueuses et non grasses et sont très sûrs.

#### **La Blacklist**

En application du principe de précaution, Lamarque a passé les ingrédients INCI (International Nomenclature for Cosmetics Ingredients) aux filtres scientifiques et toxicologiques, afin d'identifier les risques :

- Cancérogènes
- Mutagènes (*Changement du matériel génétique (ADN) des cellules, pouvant entraîner un cancer*)
- Tératogènes (*Malformations et troubles du développement foetal*)
- Reprotoxiques (*Toxique pour la reproduction pouvant entraîner la stérilité*)
- Allergiques

Dès lors qu'un de ces risques est scientifiquement avéré ou fortement soupçonné, nous nous interdisons de l'intégrer dans nos formules, même si la loi l'y autorise.

Par ce procédé, nous avons identifié plus de 1200 ingrédients, que nous nous sommes interdit d'utiliser dans nos formules. Cette liste exclusive et confidentielle est dénommée Blacklist Lamarque. Toutefois, Lamarque met à la disposition du grand public un extrait de cette liste présentant les ingrédients les plus courants et les plus problématiques (cf. Extraits de la Blacklist Lamarque).





# Lamarque SWISS SAFE COSMETICS

## Les sources Lamarque

Cosmetic Ingredient Review  
[www.cir-safety.org/findings.shtml](http://www.cir-safety.org/findings.shtml)

IARC (International Agency for Research on Cancer)  
<http://monographs.iarc.fr/ENG/Classification/ListagentsCASnos.pdf>

California Office of Environmental Health Hazard Assessment  
[www.oehha.org/](http://www.oehha.org/)

Scorecard  
[www.scorecard.org/chemical-profiles/](http://www.scorecard.org/chemical-profiles/)

Législation suisse  
[www.admin.ch/ch/f/rs/c817\\_023\\_31.html](http://www.admin.ch/ch/f/rs/c817_023_31.html)

Législation européenne  
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/consleg/1976/L/01976L0768-20061003-fr.pdf>

Législation canadienne  
[www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/person/cosmet/hotlist-liste\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/person/cosmet/hotlist-liste_f.html)

AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé)  
<http://agmed.sante.gouv.fr/>

EWG (skin deep)  
[www.ewg.org/reports/skindeep2/index.php?user=ADVANCED](http://www.ewg.org/reports/skindeep2/index.php?user=ADVANCED)

WWF  
[www.ourstolenfuture.org/Basics/chemlist.htm](http://www.ourstolenfuture.org/Basics/chemlist.htm)

Oxford Journals, Toxicological Sciences  
<http://toxsci.oxfordjournals.org/cgi/reprint/30/1/145.pdf>

Greenpeace – guide Cosmetox  
[www.greenpeace.org/france/news/lancement-Cosmetox](http://www.greenpeace.org/france/news/lancement-Cosmetox)

International Program on Chemical Safety  
[www.inchem.org](http://www.inchem.org)

US National Institutes of Health (NIH)  
<http://toxnet.nlm.nih.gov/>





## Dossier de presse – Volet scientifique

### 2. Le Conseil d'Experts

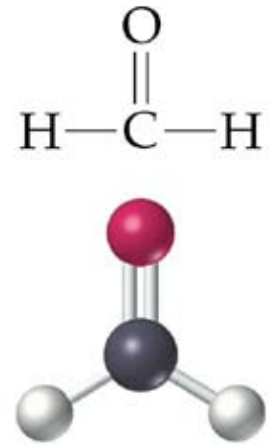
Nos recherches sont pilotées par un Conseil d'Experts, représentant les plus hautes instances universitaires suisses en chimie, toxicologie, pharmacologie et dermatologie.

La méthodologie a fait l'objet de la plus grande vigilance scientifique pour identifier et mesurer le risque humain au vu des données dont nous disposons. Ces données, comme tout domaine de recherche scientifique, sont révélatrices du niveau de savoir actuel et sont amenées à évoluer grâce aux recherches à venir.

C'est aussi pour cela que Lamarque attribue une grande partie de ses ressources aux recherches plutôt qu'à la publicité.

Précisons que ce Conseil d'experts est constitué de membres neutres et objectifs, sans aucun intéressement à l'entreprise.





### Exemple du formaldéhyde

Les premiers soupçons sur la toxicité des formaldéhydes sont apparus au cours des années 60 lorsque 80 000 propriétaires canadiens choisissent d'isoler leur maison avec de la mousse d'urée-formaldéhyde. Très rapidement, les familles tombent malades. En 2004, le Centre International de Recherche sur le Cancer de l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) a classé le formaldéhyde cancérigène pour l'homme sur la base d'études épidémiologiques (évaluation des données scientifiques recueillies en milieu professionnel).

Aujourd'hui, il n'existe toujours pas d'interdiction sur les formaldéhydes. Souvenons-nous que l'interdiction totale de l'amiante n'est entrée en vigueur en Europe qu'en 2005, cent ans après les premiers soupçons.

La loi entre en matière une fois les preuves scientifiques acceptées par l'industrie chimique. Or c'est précisément cette étape qui est la plus longue, le jeu des contestations étant particulièrement long et les batailles d'experts sans fin. Cette étape dure en moyenne entre 10 et 20 ans.

Quand l'état tranche, il donne un délai d'adaptation à l'industrie chimique, de 5 à 10 ans, selon les enjeux et les volumes produits. Les premières étapes consistent à diminuer progressivement le taux accepté pour l'ingrédient incriminé, avant de l'interdire définitivement.

Lamarque anticipe l'interdiction et supprime un ingrédient dès qu'il présente un risque nocif fortement soupçonné ou avéré.





# Lamarque SWISS SAFE COSMETICS

## Extraits de la Blacklist Lamarque

Lamarque supprime un ingrédient quand il présente un risque cancérigène, mutagène, tératogène, reprotoxique ou allergène. Si un de ces risques est scientifiquement avéré, ou fortement soupçonné, l'ingrédient est interdit de formulation, même si la loi l'y autorise.

Nous vous invitons à comparer les ingrédients de vos produits avec cette liste.

<b>A</b>	Acetaldehyde Acetone Acrylonitrile Aluminium Ammonium fluoride Ammonium laureth Amyl cinnamal Amyl cinnamal sulphate Amyl cinnamyl alcohol Anisyl alcohol Ascorbyl methylsilanol pectinate	<b>E-L</b>	EDTA Ethanol Ethylparaben Formaldehyde Glyoxal Imidazolidinyl urea Isobutylparaben Lauramide DEA Laureth (toutes déclinaisons)
<b>B</b>	Butadiene Benzalkonium chloride Benzophenone Benzyl alcohol Benzyl benzoate BHA BHT Butoxydiglycol Butoxyethanol Butyl acetate Butylparaben	<b>M-N</b>	Methylchloroisothiazoline Methyldibromo glutaronitrile Methylparaben MDM hydantoin Methoxyethanol EGME
<b>C</b>	Cetrimonium chloride Cetylamine hydrofluoride Cetylpyridinium chloride Chloramine-T Cinnamyl alcohol Chlorophene Chloroxylenol Cinnamal Citral Citronellol Coumarin Cocamide DEA Cyclomethicone	<b>O-P</b>	Oleamide DEA p-aminophenol Paraben PEG (polyethylene glycol) PPG Phenol Phenoxyethanol Phenyl mercuric acetate Phenyl mercuric borate Phenyl paraben Phytonadione Phthalates Polyquaternium Potassium salicylate
<b>D</b>	Diazolidinyl urea Dibromohexamidine isethionate Dichlorobenzyl alcohol Dibutyl phthalate (DBP) Diethyl phthalate DMDM hydantoin	<b>Q-Z</b>	Quaternium Resorcinol Simethicone Sodium laureth sulfate Sodium methyl paraben Soy amide DEA Stearamide MEA Talc Triclosan Triethanolamine TEA Xylene





## Dossier de presse – Volet scientifique

### 3. Fiches toxicologiques – quelques exemples

#### **BUTYLPARABEN** (CAS: 94-26-8)

#### *Ingédient interdit de formulation chez Lamarque*

Selon une étude publiée en 2004, il existerait un lien entre les parabènes des cosmétiques et les cancers du sein. Les chercheurs ont observé 20 tumeurs cancéreuses du sein et ont trouvé des fortes concentrations de parabènes parmi 18 d'entre elles. Cette étude montre que les produits chimiques issus de l'industrie se sont accumulés dans le tissu mammaire après avoir été absorbé par l'épiderme. Les parabènes sont aussi reconnus comme allergènes.

#### **Synonymes**

4-(BUTOXYCARBONYL) PHENOL; 4-HYDROXYBENZOIC ACID BUTYL ESTER;  
P-HYDROXYBENZOIC ACID N-BUTYL ESTER; BUTYL 4-HYDROXYBENZOATE;  
P-HYDROXY BUTYL BENZOATE

#### **Législations cosmétiques**

- Interdiction légale: non
- Interdiction d'usage: non
- Mentions obligatoires: non
- Limites de concentration:  
Europe et Suisse : 0.4% seul ou 0.8% en mélange avec d'autres parabènes

#### **Catégories de risques identifiés**

- Avéré perturbateur hormonal
- Avéré reprotoxique
- Avéré allergène
- Suspecté toxique pour la peau et les organes des sens
- Suspecté cancérogène (cancer du sein)





## **DIETHYL PHTHALATE (CAS: 84-66-2)**

### *Ingrédient interdit de formulation chez Lamarque*

Les phtalates peuvent partiellement migrer ou être libérés du polymère vers d'autres milieux par contact et s'accumulent dans l'environnement et dans les organismes vivants. Les phtalates sont des perturbateurs endocriniens. Ils seraient impliqués dans certaines anomalies de l'appareil reproducteur masculin, suite à une exposition in utero.

Les études menées suite aux préoccupations quant à l'exposition des enfants aux phtalates via les jouets en PVC ont mis en évidence des effets chroniques sur les reins et le foie.

### **Synonymes**

1,2-BENZENEDICARBOXYLIC ACID DIETHYL ESTER; DEP; PHTHALOL

### **Législations cosmétiques**

- Interdiction légale: non
- Interdiction d'usage: non
- Mentions obligatoires: non
- Limites de concentration: non

### **Catégories de risques identifiés**

- Avéré perturbateur hormonal
- Avéré sensibilisateur pour la peau
- Suspecté reprotoxique
- Suspecté toxique pour les systèmes endocriniens
- Suspecté toxique pour le système immunitaire
- Suspecté toxique pour le système nerveux
- Suspecté toxique pour le système respiratoire
- Suspecté toxique pour le système gastro-intestinal et le foie
- Suspecté toxique pour la peau et les organes des sens





**FORMALDEHYDE** (CAS : 50-00-0)

*Ingrédient interdit de formulation chez Lamarque*

Le formaldéhyde est un cancérigène avéré couramment utilisé en cosmétique comme agent antibactérien, ainsi que dans des produits d'hygiène buccale et comme durcisseur d'ongles.

**Synonymes**

FORMALIN; FORMIC ALDEHYDE; FORMOL; METHANAL; METHYL ALDEHYDE; OXOMETHANE; OXYMETHYLENE

**Législation cosmétique**

- Interdiction légale: Suède et Japon uniquement
- Mention obligatoire: Suisse, Europe, Canada
- Limites de concentration: En Suisse, Canada et Europe

**Catégorie de risques identifiés**

- Avéré cancérigène
- Classé comme l'une des substances les plus dangereuses pour la santé humaine et l'environnement.

**R-Phrases répertoriées**

- Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion (R 23/24/25/39)
- Cause des brûlures (R 34)
- Cancérigène (R40)
- Sensibilisation par contact avec la peau (R43)

**Libérateurs de formaldéhyde**

2-BROMO-2-NITROPROPANE-1,3-DIOL (BRONOPOL)  
5-BROMO-5-NITRO-1,3-DIOXANE  
BENZYLHEMIFORMAL  
DIAZOLIDINYL UREA  
DMDM HYDANTOIN  
IMIDAZOLIDINYL UREA  
METHENAMINE  
QUATERNIUM -15  
SODIUM HYDROXYMETHYL GLYCINATE





**ACETALDEHYDE** (CAS : 75-07-0)

*Ingrédient interdit de formulation chez Lamarque*

L'acétaldehyde est de plus en plus remis en cause depuis quelques temps. Fortement suspecté cancérigène pour l'être humain, ses effets sont reconnus mutagènes, tératogène et reprotoxiques sur les animaux.

### **Synonymes**

ETHANAL, ALDEHYDE ACETIQUE, ETHYL ALDEHYDE, ACETIC ALDEHYDE

### **Législation cosmétiques**

- Aucune interdiction ou limites d'utilisation

### **Catégorie de risques identifiés**

- Avéré irritant pour la peau et les yeux
- Suspecté cancérigène
- Suspecté toxique pour le développement de l'embryon
- Suspecté toxique pour le système immunitaire
- Suspecté toxique pour les reins
- Suspecté toxique pour le système nerveux
- Suspecté toxique pour le système respiratoire
- Suspecté toxique pour la peau et les organes des sens.

### **R-Phrases répertoriées**

- Nocif par inhalation (R 20)
- Nocif par contact avec la peau (R 21)
- Nocif en cas d'ingestion (R 22)
- Irritant pour les yeux (R 36)
- Irritant pour le système respiratoire (R 37)
- Effets cancérigène suspecté (R 40)





**BHT** (CAS : 128-37-0)

*Ingrédient interdit de formulation chez Lamarque*

Le BHT (Hydroxytoluène Butylé) est un puissant anti-oxydant de synthèse. Le BHT est interdit dans l'industrie alimentaire depuis des années, dans différents pays.

### **Synonymes**

BUTYLATED HYDROXYTOLUENE; DBPC

### **Législation cosmétiques**

- Interdiction légale: non
- Interdiction d'usage: non
- Limites de concentration: Etats-Unis: 5%

### **Catégorie de risques identifiés**

- Avéré mutagène
- Avéré perturbateur hormonal
- Avéré irritant pour la peau et les yeux
- Avéré irritant pour le système respiratoire
- Suspecté cancérigène.
- Suspecté toxique pour le système gastrointestinal, le foie
- Suspecté toxique pour le le système immunitaire
- Suspecté toxique pour les reins
- Suspecté toxique pour le système nerveux
- Suspecté toxique pour le système respiratoire
- Suspecté toxique pour la peau et les organes des sens.
- Suspecté tératogène et reprotoxique

### **R-Phrases répertoriées**

- Nocif en cas d'ingestion (R 22)
- Irritant pour les yeux, le système respiratoire et la peau (R36/37/38)





**EDTA** (CAS : 60-00-4)

*Ingrédient interdit de formulation chez Lamarque*

L'EDTA (acide éthylène diamine tetra acétique) est un agent puissant formant des complexes métalliques très stables. Ce qui le rend toxique.

#### **Synonymes**

EDETIC ACID, ETHYLENE DIAMINE TETRA ACETIC ACID

#### **Législation cosmétique**

- Interdiction légale: non
- Interdiction d'usage: non
- Limites de concentration: Etats-Unis: 2%

#### **Catégorie de risques identifiés**

- Avéré irritant pour la peau, les yeux, les muqueuses et les voies respiratoires
- Avéré reprotoxique
- Suspecté mutagène
- Suspecté tératogène
- Suspecté toxique pour le système nerveux et le cerveau
- Suspecté toxique pour les reins

#### **R-Phrases répertoriées**

- Irritant pour les yeux (R36)
- Nocif pour les organismes aquatiques (R52)
- Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (R53)





**SODIUM LAURETH SULFATE** (CAS : 9004-82-4 / 1335-72-4)

*Ingrédient interdit de formulation chez Lamarque*

Cet agent moussant peu onéreux est largement utilisé par l'industrie des produits ménagers et des cosmétiques. Selon de récents rapports scientifiques sur les effets à long terme, ce produit est suspecté cancérigène et pourrait perturber le développement des yeux lors de l'enfance. Il est également suspecté d'augmenter le taux de nitrates dans le sang et d'y faire pénétrer de la dioxine cancérigène qui est un sous produit de sa fabrication.

**Synonymes**

DODECYL SODIUM SULFATE, PEG - (1-4) LAURYL ETHER SULFATE, SODIUM SALT, POLYETHYLENE GLYCOL (1-4) LAURYL ETHER SULFATE, SODIUM SALT, SODIUM PEG LAURYL ETHER SULFATE, SODIUM POLYOXYETHYLENE LAURYL ETHER SULFATE

**Législation cosmétique**

- Interdiction légale: non
- Interdiction d'usage: non
- Mentions obligatoires: non
- Limites de concentration: Etats-Unis: 50%

**Catégorie de risques identifiés**

- Avéré irritant pour la peau
- Avéré irritant pour les yeux
- Avéré desséchant pour la peau





**PHENOXYETHANOL** (CAS : 122-99-6)

*Ingrédient interdit de formulation chez Lamarque*

Ce conservateur de la famille des éthers de glycol sert aussi de solvant pour d'autres conservateurs, en particulier pour les parabènes. Il est utilisé notamment comme fixateur de parfum. Cette substance est reconnue à très fort pouvoir allergisant.

**Synonymes**

ETHYLENE GLYCOL MONOPHENYL ETHER, 2-HYDROXYETHYL PHENYL ETHER, 2-PHENOXYETHYL ALCOHOL, PHENOXYTOL

**Législation cosmétique**

Interdiction légale: non

Interdiction d'usage: non

Limites de concentration : Suisse, Japon et Europe: 1 % – Etats-Unis: 5%

**Catégorie de risques identifiés**

- Avéré allergène
- Avéré irritant pour la peau et les yeux
- Avéré perturbateur hormonal
- Avéré irritant pour le système respiratoire et les muqueuses
- Suspecté reprotoxique
- Suspecté teratogène
- Suspecté toxique pour le système nerveux et le cerveau
- Suspecté toxique pour les reins

**R-Phrases répertoriées**

Nocif en cas d'ingestion (R 22)

Irritant pour les yeux (R 36)

